



DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
COMMUNE DE PEZILLA-LA-RIVIERE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2026/038

Membres en exercice : 27

Membres présents : 25

Membres absents : 2

Dont membres représentés : 2

L'an deux mille vingt-six, le quatorze avril à 18 h, les membres du conseil municipal de la commune de Pézilla-La-Rivière se sont réunis, en mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L.2121-10, L.2121-12 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Sont présents : PIQUÉ Nathalie, COSTA Yannick, CAMPREDON Françoise, PACULL Joël, CAROLA Karine, FOURMOND Laurent, HOSTALLIER SARDA Liliane, MARGAILL Jean-Pierre, MOLINER Régis, CHAPPOT DE LA CHANONIE Dominique, BILLÈS Joël, LEBOEUF Chrystele, SOLER Christophe, JAKOBINA Sandrine, SANCHEZ PORICAL Marie-Ange, BARBERA Laurence, MEZY Christophe, BOURREL Sandrine, CAMPASOL Marine, VENOSINO David, CANOVAS François, MENDEZ Léocadie, GESLIN Florence, CALA Patrick, ROCA Xavier.

Absents excusés avant donnés pouvoir : Mme PUY Pascale (pouvoir donné à Mme HOSTALLIER SARDA Liliane), Mme GILLARD Celyne (pouvoir donné à Mme MENDEZ Léocadie)

Absents excusés : -

Secrétaire de séance : M. VENOSINO David

Date de la convocation : 08/04/2026

APPROBATION DU BILAN ANNUEL DES ACQUISITIONS ET
CESSIONS IMMOBILIERES PREVU PAR L'ARTICLE L 2241-1
DU CGCT - EX 2025 - COMMUNE

RAPPORTEUR : Mme Nathalie PIQUÉ

Mme le Maire fait part à l'assemblée du bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières de la Commune pour l'exercice 2025, et demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur l'approbation de ce bilan.

Le conseil municipal, ouï cet exposé, à l'unanimité des membres présents et représentés,

► **APPROUVE** le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières 2025 prévu par l'art L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales pour la commune de Pézilla-La-Rivière

► **PRECISE** que la présente délibération annule et remplace la délibération n°2026-015 en date du 9 mars 2026.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme au registre des délibérations,*

 **Le Maire,**

Nathalie PIQUÉ

*Transmis en Préfecture le :
Affiché le :*

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier – Espace Pitot – 6 Rue Pitot – 34 063 Montpellier cedex 02 dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr. Elle peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux ou hiérarchique.

BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES
COMMUNE DE PEZILLA-LA-RIVIERE - ANNEE 2025

Réf : Article 11 de la loi n° 95-127 du 8 février 1995 concernant les opérations immobilières réalisées par les collectivités territoriales.

En application de l'article 11 de la loi citée en référence, les conseils municipaux des communes de plus de 2 000 habitants sont tenus de délibérer sur le bilan annuel de leurs acquisitions et cessions immobilières.

Les acquisitions et cessions à prendre en compte sont celles qui ont été effectuées pendant l'exercice budgétaire retracé par le compte financier unique auquel le bilan est annexé.

ACQUISITIONS (TTC)

IMMEUBLES BATIS (Chapitre 21 - Compte budgétaire 2138) : Néant

TERRAINS NUS (Chap 21 - Compte budgétaire 2111)

Acquisition Terrain : Mont total TTC : 510.00 €

Terrain Moner – Parcelle B N°784 lieudit LES HORTES

Mont TTC : 510.00 €

Frais d'actes notariés sur acquisitions terrains : Mont total TTC : 203.00 €

Terrain Association Syndicale Libre LE CHAI – Les colomines (AH N°426, N°518, N°519, N°520, N°521, N°522, N°523, N°524, N°525, N°526, N°527, N°528, N°529, N°330)

Mont TTC : 203.00 €

Frais de bornage/Division : Mont TTC : 5 874.00 €

Division terrain pour séparation bassin de rétention – section AH n°398 « Rue de la Sardane »

Mont TTC : 642.00 €

Bornage et délimitation section AI N°68,69,70,71,73 - Ravin de la Berne « le Village »

Mont TTC : 2 280.00 €

Bornage et délimitation section AL N°207 – « Els Camps del Moli »

Mont TTC : 2 952.00 €

SOIT TOTAL GENERAL Compte 2111 : 6 587.00 €

CESSIONS (TTC)

Cession Terrains : (Chapitre 77 - Compte budgétaire 775)

- Vente SOULE – Parcelle : AM N°524 – Rue du Stade

Mont TTC : 2 420.00 €

- Vente TELASCO - Parcelle AK n°412 (partie) – Cour et Cabanon 3 Rue Paul Astor

Mont TTC : 5 700.00 €

SOIT TOTAL Compte 775 : 8 120.00 €

A Pézilla la Rivière, le 31/12/2025

AR CONTROLE DE LEGALITE : 066-216601401-20260414-D_2026_037-BF
en date du 28/04/2026 ; REFERENCE ACTE : D_2026_037